

Luxembourg, le 6 janvier 2020

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile et à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

*« La loi votée le 11 juillet 2017 prévoit la construction d'un nouveau bâtiment pour le Lycée Technique des professions de santé (LTPS).*

*En avril 2019, les travaux n'avaient pas encore débutés parce que les anciens bâtiments du centre de Logopédie doivent d'abord être démolis. Cependant, deux de ces bâtiments étaient occupés par des demandeurs de protection internationale (DPI), dont le relogement fut retardé.*

*Or, il nous revient maintenant que le bail du bâtiment dans la rue Barblé, occupé par le LTPS, expire en 2024.*

*Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile et à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :*

- Messieurs les Ministres peuvent-ils confirmer les informations ci-dessus?*
- Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, peut-il nous renseigner sur l'état d'avancement du relogement des DPI ?*
- Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, est-il d'avis que la construction du nouveau bâtiment du*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

*LTPS puisse être terminée avant l'échéance du bail du bâtiment dans la rue Barblé ?*

- *Dans la négative, Monsieur le Ministre, envisage-t-il de prolonger le bail jusqu'à la fin des travaux ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député



Gilles BAUM  
Député